

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

9^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 14 septembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.09.09/320

**Modification du plan de financement
du deuxième réservoir de Boisvin aux Abymes
et demande de subvention**

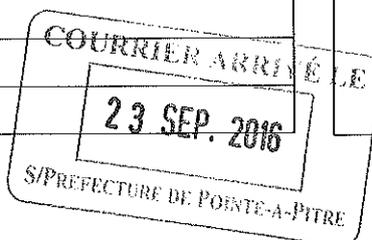
L'an deux mille seize, le mercredi 14 septembre, à 10 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 septembre 2016.

Présents : 26		
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 4
Vice-Président : Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE</i>
Autres Conseillers Communautaires Mme Juliana FENGAROL <i>Procuration à M. José GUIOLET</i> Mme Célia HATCHI-MIMETTE <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS</i>

Excusés non représentés : 10
Président : M. Éric JALTON
Vice-Présidents : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Maguy CELIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires M. Georges BERGINA Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL - Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 10
Vice-Présidents : M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY - M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE - M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO - M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA en date du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2016.04.04/289 du Conseil Communautaire votée le 11 avril 2016 portant rectification d'une erreur à apporter à la délibération n°2016.03.03/261 du 9 mars 2016 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.04.04/280 du 11 avril 2016, portant vote du Budget Eau- Exercice budgétaire 2016 ;
- VU la lettre du 19 juillet 2016 de la DEAL ;

Considérant le rapport du Président,

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – De modifier l'article 2 de la délibération n°2016.04.04/289 du Conseil Communautaire votée le 11 avril 2016, en adoptant le plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

Financiers	Montant	Taux %
Europe (<i>PO FEDER 2014-2020</i>)	825 264,00 €HT	80,00%
Office de l'Eau	149 235,00 €HT	14,47%
CAP Excellence	57 081,00 €HT	5,53%
Total éligible FEDER	1 031 580,00	100,00%

CAP Excellence	343 860,00	<i>Dépenses non éligibles</i>
Total de l'opération	1 375 440,00	

ARTICLE 2 – Les autres articles de la délibération n°2016.04.04/289 du Conseil Communautaire votée le 11 avril 2016, portant rectification d'une erreur matérielle à apporter à la délibération n°2016.03.03/261 du 9 mars 2016, restent inchangés.

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président du Conseil Régional, à Monsieur le Directeur de l'Office de l'Eau Guadeloupe ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **23 SEP. 2016**

P° le Président empêché

Le 1^{er} Vice-Président



Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Président du Conseil Régional, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur de l'Office de l'Eau Guadeloupe, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **23 SEP. 2016**



